

Tableau 5 (suite)

Programmes de stimulants fédéraux

Genre d'activité commerciale à laquelle le stimulant peut s'appliquer	Programme	Stimulants offerts
Financement de la petite entreprise		
• Financement à moyen et à long terme à de petits emprunteurs incapables d'obtenir du financement raisonnable ailleurs.	BFD—Banque fédérale de développement	Prêts directs avec reprise de caution.
• Crédit à terme à la petite entreprise à des fins d'expansion.	PPE—Prêts aux petites entreprises	Prêts jusqu'à concurrence de \$100 000, consentis par l'intermédiaire de banques à charte.
• Élaboration de projets et établissement de sociétés aux fins d'aider les petites localités comptant moins de 50 000 habitants à créer et à agrandir des entreprises.	ACEL—Aide et création d'emplois locaux	Financement jusqu'à concurrence de \$50 000 au stade de la planification d'un projet d'ACEL; jusqu'à concurrence de \$130 000 par année au stade de la mise en oeuvre; et jusqu'à concurrence de \$220 000 par année pour fins d'investissements et de prêts aux entreprises locales.
Conférences, colloques et études		
• Projets de restructuration et travaux de recherche et études connexes.	PDIR—Programme de développement industriel et régional	Contributions jusqu'à concurrence de 75 p. 100 du coût des études Garanties de prêts de 90 p. 100 et contributions remboursables jusqu'à concurrence de 25 p. 100 des coûts admissibles de projets de restructuration.

Les stimulants et programmes provinciaux

Toutes les provinces offrent des programmes de stimulants destinés à attirer l'industrie. Elles fournissent des capitaux aux fins de projets rentables. Les modalités et les conditions varient en fonction de chaque cas. Les provinces peuvent aussi offrir des études de faisabilité et de marché et d'autres formes d'aide technique. On peut également obtenir, dans certains cas, des fonds pour la formation professionnelle.

Les programmes provinciaux visent habituellement des secteurs auxquels les mécanismes fédéraux ne s'adressent pas. Les provinces offrent, dans certains cas, la participation au capital social. En règle générale, les stimulants fédéraux sont plus intéressants pour le gros investisseur, car bon nombre des programmes provinciaux ont tendance à mettre l'accent sur les besoins propres aux petites entreprises.

Au nombre des mécanismes provinciaux se trouvent, par exemple, l'octroi de capitaux pour l'expansion ou l'achat d'immeubles, de matériel de production, de mécanismes de lutte contre la pollution et de contrôle de l'énergie et du capital d'exploitation. Les projets suivants peuvent aussi y être admissibles: l'implantation de nouveaux produits et de nouvelles techniques; la construction et l'amélioration d'installations touristiques; le financement des exportations; et l'achat d'actifs immobilisés, dans les cas où des emplois ou des exploitations sont en danger. Certaines industries de service et exploitations touristiques peuvent également y être admissibles.

Les subventions ou stimulants provinciaux sont offerts par l'intermédiaire de divers ministères et organismes des gouvernements provinciaux; le résumé s'en trouve au tableau 6.